

**Projet d'accueil individualisé**

mise à jour annuelle

Nom et prénom de l'enfant : .....  
 Nom de l'établissement scolaire : .....  
 Classe : .....  
 Année scolaire : .....

Le PAI est reconduit en l'état

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) établi lors de l'année scolaire 20... / 20... est renouvelable à l'identique pour l'année scolaire 20... / 20...

Dans ce cas, vous voudrez bien signer le document ci-dessous et joindre :

une ordonnance récente correspondant au PAI

les médicaments correspondant au PAI

La validité de l'ordonnance précédemment fournie avec le PAI s'arrête à la fin de l'année scolaire. A défaut de donner une ordonnance récente, le protocole instauré dans le PAI de votre enfant ne pourra plus être mis en œuvre ; en cas d'urgence, l'établissement scolaire appellera le centre 15 pour prendre la situation en charge.

Le PAI doit être modifié

Les parents doivent fournir rapidement au médecin scolaire le nouveau protocole proposé par le médecin traitant par l'intermédiaire du directeur (école) ou de l'infirmière (collège-lycée) afin de mettre à jour le protocole ; seront joints au protocole l'ordonnance mise à jour et les médicaments correspondants

Le PAI peut être supprimé

(Cochez la case correspondante)

Date et signature des parents

Signature du Chef d'établissement ou du Directeur d'école  
 Signature de l'enseignant (ou l'équipe enseignante)

